

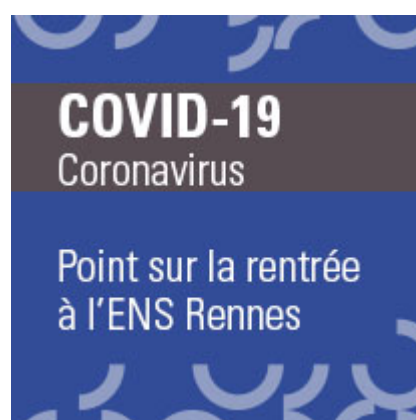


COVID-19 : MESURES SANITAIRES APPLICABLES À LA RENTRÉE 2020

le 20 août 2020

ENS Rennes

Port du masque, distanciation, aération des locaux... Quelles sont les mesures prévues pour la rentrée 2020 à l'ENS Rennes ?



MISE À JOUR DU 09/09/2020

En raison de l'accélération de l'épidémie de Covid-19, la préfète Michèle Kirry et Nathalie Appéré, présidente de Rennes Métropole, ont annoncé ce mercredi matin le passage au niveau 2 du plan métropolitain de prévention. Le port du masque devient obligatoire sur toute la ville de Rennes et dans les zones les plus denses des 42 autres communes de la métropole, à compter du 10 septembre 2020.

+infos > <https://metropole.rennes.fr/lobligation-du-port-du-masque-etendue-rennes-et-dans-la-metropole>

MISE À JOUR DU 07/09/2020

La circulaire de rentrée du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 7 septembre 2020, annulant la circulaire du 6 août 2020, rend le port du masque obligatoire en espace clos et en plein air pour tous (personnels et élèves) en tout temps sur les campus universitaires.

INFORMATION INITIALE DU 20/08/2020

DES MASQUES POUR TOUS ET TOUTES

Depuis le lundi 20 juillet 2020, comme dans tous les lieux clos recevant du public, **le port du masque est obligatoire dans les espaces intérieurs communs de l'ENS Rennes**. Pour faciliter l'application de cette mesure, **une dotation de 4 masques en tissu est prévue pour tous les personnels et étudiant.e.s qui seront présents à l'école cette année**. Fabriqués en France, lavables en machine plus de 50 fois et homologués UNS 1 selon les spécifications AFNOR S76-001 du 27 mars 2020, ils seront distribués à chacun.e à la rentrée.

Le masque est donc désormais exigé pour entrer et se déplacer dans tous les espaces intérieurs, incluant le hall d'entrée, les espaces communs et espaces de circulation. Cette obligation concerne l'ensemble des usagers de l'ENS Rennes, personnels et étudiants, ainsi que tous les visiteurs.

Le port du masque sera obligatoire dans les espaces d'enseignement pour les étudiant.e.s et leurs enseignant.e.s, dès lors que la distance physique d'au moins 1 mètre ne pourra être respectée, mais également en toute circonstance dans la bibliothèque.

Moyen de protection, le port du masque complète les gestes barrières et la distanciation physique. Il diminue le risque qu'une personne infectée transmette le virus SARS-CoV-2, responsable de la COVID 19, à d'autres. Son utilisation est notamment recommandée pour éviter la transmission du virus par une personne asymptomatique et ne sachant pas qu'elle est infectée. Le port du masque est, en tout état de cause, recommandé dans tous les espaces clos même quand la distanciation physique peut être maintenue.

DISTANCIATION PHYSIQUE, DÉSINFECTION ET AÉRATION DES LOCAUX

Capacité d'accueil des salles de cours, de réunion et de l'amphi réduite pour permettre la distanciation physique recommandée,
Espaces clos aérés 10 à 15 minutes, deux fois par jour par leurs usagers,
Désinfection quotidienne des locaux et du mobilier (2 fois par jour pour les sanitaires),
Kits de désinfection et gels hydro-alcooliques mis à disposition dans des lieux ciblés, à destination des usagers.

LIMITATION DU BRASSAGE

Décalage des flux pour les entrées / sorties des locaux dans la mesure du possible,
Utilisation d'une même salle à la journée ou demi-journée pour un même groupe.

RESPECT DES GESTES BARRIÈRES : UNE RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Éviter de se toucher le visage



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

CONTACT

Vous êtes symptomatique, cas contact ou vous avez besoin d'une protection particulière de votre santé, contactez-nous à l'adresse suivante :

COVID@ENS-RENNES.FR

Ces mesures ont été établies selon les recommandations de la circulaire du MESRI du 6 août 2020, relative aux « Orientations pour les opérateurs du MESRI relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020 » et du Conseil d'appui scientifique et sanitaire des établissements du projet Université de Rennes. Ces consignes sont susceptibles d'évoluer selon l'évolution de la situation sanitaire et la mise à jour des recommandations ministérielles.

Mise à jour le 15 septembre 2020

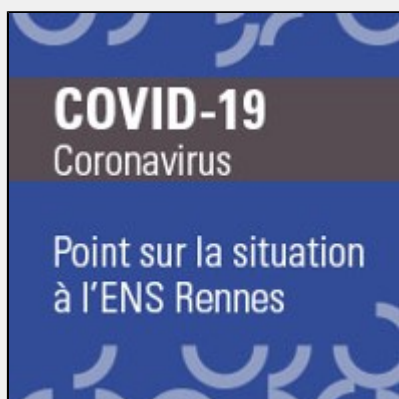
À LIRE AUSSI



[Recrutement : Gestionnaire d'infrastructure](#)



[Les dates de rentrée à l'ENS Rennes - 2020](#)



[COVID-19 : Point sur les concours à l'ENS Rennes](#)

DOCUMENTATION

Vous souhaitez recevoir plus d'information sur l'ENS Rennes, vous pouvez pour cela remplir le formulaire de demande de documentation.

COVID-19 : TOUS ACTEURS DE LA PRÉVENTION !

Fiche n°1 - Prévention Covid-19

3 modes de contamination

- Par l'air expiré
- Par les postillons
- Par les mains

Le virus SARS-CoV-2 se développe principalement dans le gorge et peut survivre le plus longtemps par des aérosols dans l'air ambiant des locaux.

Les effets de la maladie sont plus importants avec l'âge ou en cas de pathologie préexistante.

Prenez soin de vous et de votre entourage : proches, élèves, collègues, agents !

3 axes de prévention

- Aération des locaux
- Distanciation physique et port du masque
- Gestes barrières et désinfection des surfaces

Fiche n°1 - Prévention COVID-19

Fiche n°2 - Prévention Covid-19 : Elèves

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE EN ESPACE CLOS ET EN PLEIN AIR POUR TOUS ET EN TOUT TEMPS

Salles d'enseignement

- Affectation prioritaire des salles aux différentes promotions
- Gardez votre place durant toute la journée ou demi-journée afin d'éviter les contaminations main-portées par le mobilier.
- Aérez régulièrement la salle de cours.
- Capacité des salles d'enseignement revue.
- Ne déplacez pas le mobilier.
- Dans l'amphithéâtre, installez-vous en laissant 2 places vides en latéral entre vous.
- Désinfection des surfaces de contact communes
- Dans les salles de TP et TP informatique, utilisez les moyens de désinfection et les gels hydroalcooliques mis à disposition pour nettoyer votre poste et vous désinfecter les mains.

Bibliothèque

- Distanciation physique
- Dans les salles d'études et sur les tables de travail, n'utilisez qu'une place sur 2.
- Circulez dans la bibliothèque en respectant une distanciation de 1m.
- Désinfection des surfaces de contact communes
- Utilisez les moyens de désinfection et les gels hydroalcooliques mis à disposition.

Fiche n°2 - Prévention COVID-19 Elèves

Fiche n°3 - Prévention Covid-19 : Agent

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE EN ESPACE CLOS ET EN PLEIN AIR POUR TOUS ET EN TOUT TEMPS

Espaces de travail

- Aérez les bureaux régulièrement.
- Lavez-vous les mains avant chaque manipulation d'équipement mutualisé (photocopieur, ...).
- En cas de lieu de travail partagé, maintenez une distance d'1m entre 2 postes de travail personnel et portez votre masque.

Courrier et livraison

- Le courrier et les colis seront placés en quarantaine pendant 24h avant distribution ou mise à disposition à l'accueil.

Cafétéria du personnel

- Ne déplacez pas le mobilier.
- Lavez-vous les mains avant chaque manipulation d'équipement mutualisé (machine à café, micro-ondes, frigos, ...).
- Nettoyez les surfaces de contact communes avec les produits désinfectants mis à disposition.
- La vaisselle commune, le produit vaisselle, les éponges et les

l'orthographe sont supprimées.

Fiche n°3 - Prévention COVID-19 Agents



ENS école normale supérieure

Fiche n°4 : Cas confirmé Covid-19

Vous êtes symptomatique

- Restez chez vous
- Déclarez-vous à l'adresse suivante : covid@ens-rennes.fr
- Attendez la réponse de l'ENS Rennes

Quels sont les signes ?



Vous êtes cas confirmé

- Déclarez-vous à l'adresse suivante : covid@ens-rennes.fr
- Observez les préconisations gouvernementales d'isolement.

Vous êtes cas contact

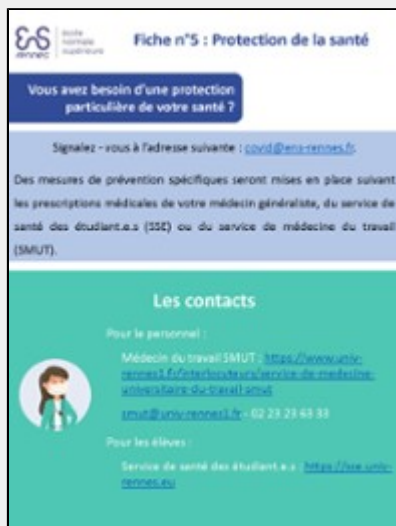
- C'est la CPAM qui vous informe (téléphone, mail, SMS) que vous êtes cas contact.
- Observez les préconisations gouvernementales d'isolement, de test et de surveillance de symptômes. Vous pourrez continuer vos activités en distanciel.
- Déclarez-vous à l'adresse suivante : covid@ens-rennes.fr

Prenez soin de vous et de votre entourage : proches, élèves, collègues, agents !

Un cas confirmé (élève ou collègue) est identifié à l'ENS

Pour éviter une chaîne de contamination, tous les cas contact depuis 72h, se déclarant ou identifiables par l'ENS Rennes, seront informés et ne devront pas venir dans les locaux de l'ENS pendant 7 jours.

Fiche n°4 : Cas confirmé Covid-19



ENS école normale supérieure

Fiche n°5 : Protection de la santé

Vous avez besoin d'une protection particulière de votre santé ?

Signalez-vous à l'adresse suivante : covid@ens-rennes.fr

Des mesures de prévention spécifiques seront mises en place suivant les prescriptions médicales de votre médecin généraliste, du service de santé des étudiant.e.s (SSE) ou du service de médecine du travail (SMUT).

Les contacts

Pour le personnel :



Médecin du travail SMUT : <https://www.univ-rennes1.fr/interlocuteurs/service-de-medicine-universitaire-du-travail/actuel>
smut@univ-rennes1.fr - 02 23 23 43 33

Pour les élèves :

Service de santé des étudiant.e.s : <https://www.univ-rennes1.eu>

Fiche n°5 : Protection de la santé